

Offre de remboursement sur l'achat d'un mobile Samsung Galaxy S7 ou S7 edge seul, ou avec un casque Gear VR, ou avec une montre Gear Fit 2



Pour pouvoir bénéficier de votre remboursement vous devez :

Vérifier que vous êtes éligible à l'offre :

- ✓ Etre **titulaire d'un forfait mobile Orange** ou d'une **offre Orange Open** (hors Mobicarte et Sosh)
- ✓ **Avoir acheté chez Orange l'un des produits suivants** (hors mobiles d'occasion) **entre le 17/11/16 et le 10/01/17** :
50€ remboursés sur l'achat d'un Samsung Galaxy S7 ou S7 edge d'un montant \geq 51€
ou **98€ remboursés** sur l'achat d'un Samsung Galaxy S7 ou S7 edge, et d'un casque Samsung Gear VR d'un montant \geq 99€
ou **150€ remboursés** sur l'achat d'un Samsung Galaxy S7 ou S7 edge, et d'une montre Samsung Gear Fit 2 d'un montant \geq 151€

Préparer les 3 ou 4 pièces justificatives suivantes :

- ✓ Votre **dernière facture** de téléphonie mobile ou votre **contrat Orange** si vous êtes un nouveau client, en indiquant votre numéro définitif.
- ✓ La **facture d'achat** de votre mobile ou le **ticket de caisse** Orange dont la date est comprise entre le 17/11/16 et le 10/01/17, en entourant la date et le prix d'achat.
- ✓ L'étiquette ci-dessous, présente sur la boîte de votre mobile et sur laquelle apparait le numéro IMEI :



Pour bénéficier du remboursement de 98€ ou 150€, vous devez joindre en plus :

- ✓ La **facture d'achat** ou le **ticket de caisse** Orange de votre casque Samsung Gear VR ou de votre montre Samsung Gear Fit 2 dont la date est comprise entre le 17/11/16 et le 10/01/17, en entourant la date et le prix d'achat.

Demander votre remboursement directement par Internet :

- ✓ Connectez-vous sur <https://formulaire.services.orange.fr/1220> ou scannez le QR code suivant :
- ✓ Sélectionnez votre mobile dans la liste
- ✓ Renseignez votre numéro de mobile Orange et vos coordonnées
- ✓ Scannez ou photographiez vos 3 ou 4 pièces justificatives
- ✓ Saisissez le numéro IMEI présent sur l'étiquette de la boîte de votre mobile



L'envoi de l'ensemble des pièces justificatives pour la demande de remboursement devra se faire en une seule fois, même si les achats du mobile et de l'objet connecté n'ont pas été réalisés le même jour.

Attention, toute demande reçue par courrier ne sera pas prise en compte. Seules les demandes de remboursement transmises par internet en suivant les indications présentes dans ce document seront traitées.

Vous avez jusqu'au 10/02/2017 pour faire votre demande de remboursement.

Suivre l'avancement de votre dossier :

L'accusé de réception de votre demande, puis sa validation, vous seront confirmés par email.

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg. Les DAS des modèles évoqués ci-dessus sont de 0,46 W/kg pour Samsung Galaxy S7 et 0,264 W/kg pour le Samsung Galaxy S7 edge.

Kit mains-libres recommandé.



Conditions des offres Offres soumises à conditions, valables en France métropolitaine du 17/11/16 au 10/01/2017 et réservées aux particuliers dans les magasins participants. Offres limitées à 1 remboursement par mobile et à 5 remboursements par foyer (même nom, même adresse). Offres non cumulables entre elles. Offres non cumulables avec toute autre offre concernant au moins un de ces produits. Remboursement effectué directement sur la 2e ou 3e facture de communication suivant la réception complète des pièces justificatives demandées avant le 10/02/2017. Toute demande incomplète ou ne répondant pas aux conditions de l'offre sera considérée comme nulle et ne sera donc pas prise en compte.

Les données personnelles communiquées dans les formulaires sont destinées à Orange et seront utilisées dans le cadre strictement nécessaire au traitement de votre offre de remboursement. Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant en écrivant à : Orange Service Clients - Gestion des données personnelles - 33734 Bordeaux Cedex 9, en joignant la photocopie d'une pièce d'identité.

Remboursement différé sur l'achat d'un mobile avec un forfait mobile **Jet** ou un forfait mobile **Jet pour client Open**

Offre valable du 17 novembre 2016 au 10 janvier 2017 en France métropolitaine.

Remboursement différé de 100€ sur votre facture à hauteur du montant du forfait mensuel de l'abonnement pour toute souscription à un forfait mobile Jet ou un forfait mobile Jet pour client Open (hors version SIM) associé à l'achat d'un mobile, avec engagement de 12 mois minimum.

Le remboursement de 100€ interviendra automatiquement à partir de votre troisième facture, aucun dossier complémentaire n'est à constituer pour bénéficier de cette offre. Si vous êtes en situation d'impayé le jour de l'édition de la troisième facture, cette offre ne sera pas valable.